



Le 19 Janvier 2022

La Ville de Bruxelles lance un appel à projets pour l'occupation des espaces commerciaux au sein de la Galerie Bortier

La Ville de Bruxelles, via sa Régie Foncière, lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation des espaces commerciaux présents à l'intérieur de la Galerie Bortier qui jouissent d'une position stratégique du centre-ville : entre la rue Saint Jean et la rue de la Madeleine, à quelques pas du Mont des Arts et de la Grand Place. L'objectif est de développer la fréquentation de la galerie tout en respectant la dimension patrimoniale et les activités déjà présentes.

Créée au XIXème siècle par Pierre Bortier, la galerie est appelée à l'époque « passage de la Madeleine » et a pour but de rassembler les marchés des alentours. Désormais, la Galerie Bortier est réputée pour ses boutiques de livres anciens. Depuis 2019, elle fait aussi partie du parcours du Picture ! Festival où le thème de l'illustration est mis à l'honneur sous plusieurs formes.

Lydia Mutyebele, Echevine de la Régie Foncière explique « *La Galerie Bortier est un endroit emblématique de notre capitale. Historiquement connue pour son côté intimiste et ses bouquinistes, nous souhaitons redorer son image en diversifiant son occupation. Nous comptons sur le futur candidat pour mettre en place une nouvelle dynamique au sein de cette galerie* »

Les locaux disponibles sont situés aux n° 7 et 12 et représentent 132 et 63 m² avec le couloir de circulation qui leur fait face. L'espace de 132m² est une grande salle courbe avec un petit point d'eau séparé et sans de toilettes. Quant à celui de 63m², il est composé de 2 espaces d'une trentaine de m² répartis sur 2 niveaux : en bas, un espace avec petite cuisine séparée ; en mezzanine, un espace avec bibliothèques et toilette avec lave-main.

Dans un premier temps, la Ville de Bruxelles propose d'exploiter ces espaces commerciaux en occupation temporaire afin de créer de l'animation dans l'ensemble des espaces et de développer une réflexion globale durable sur le rayonnement de la galerie via des synergies

entre différents acteurs. Ensuite, un bail commercial sera proposé dans la continuité de l'occupation temporaire.

Le candidat devra effectuer une visite des lieux avant de répondre à cet appel et joindre à son offre l'attestation de visite correctement complétée. Les modalités de dépôt de candidature peuvent être obtenues sur demande. Le dossier complet est à envoyer avant le 7 mars 2022 16h.

Contact : Regie.immo@brucity.be

Site internet : Régie Foncière de la Ville de Bruxelles

 [@grondregiefoncierevilledebruxelles.stadbrussel](https://www.facebook.com/grondregiefoncierevilledebruxelles.stadbrussel)

Contact presse :

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490 42 76 73 – Geraldine.Rademaker@brucity.be

